

RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du
service public de prévention
et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

ÉDITO



La Communauté urbaine Caen la mer exerce directement la compétence Collecte des déchets, étape préalable au traitement par valorisation ou élimination (compétence déléguée au SYVEDAC).

Ce rapport annuel 2024 présente les résultats techniques et financiers liés à l'activité de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur notre territoire.

Ces résultats confirment l'impact positif de nos actions conjointes pour préserver notre environnement local et rendre un service public du quotidien au meilleur coût.

En 2024, nous avons poursuivi la réduction de notre production de déchets dans une proportion, certes, plus modeste que celle observée l'année précédente. Cette baisse confirme notre volontarisme et témoigne bien de l'action collective pour réduire notre empreinte écologique.

En premier lieu, cette année a été consacrée, dès le 1^{er} janvier, au déploiement des solutions de tri à la source des déchets alimentaires, pour tous les habitants conformément à la nouvelle réglementation.

Cette année a également vu l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Colombelles, réduisant grandement l'attente des usagers, moderne, facilitant les dépôts et permettant de trier et valoriser davantage de déchets.

Nous avons également renforcé notre action de sensibilisation des habitants, des bailleurs et renouvelé la signalétique dans les déchèteries pour accompagner tous les usagers aux évolutions des règles de tri.

Enfin, la Communauté urbaine continue d'investir dans les solutions qui nous permettent d'atteindre les objectifs environnementaux tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement avec, par exemple, l'augmentation du nombre de points d'apport volontaire dans les quartiers les moins densément équipés.

Nous pouvons ensemble continuer à bâtir un territoire plus propre, plus vert et respectueux de l'environnement. La gestion responsable des déchets est une priorité car il en va de notre qualité de vie et de l'attractivité de notre région pour les générations futures. Nous sommes reconnaissants envers chaque citoyen pour son implication et son engagement.

Nicolas JOYAU

Président
de la Communauté urbaine
Caen la mer

Marc LECERF

Vice-Président
en charge de l'Environnement,
des Énergies, de la Collecte
et de la valorisation des déchets



SOMMAIRE

LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES	p.5
Le territoire de Caen la mer	p.6
Le territoire du SYVEDAC	p.7
Les faits marquants de l'année 2024	p.8
Les objectifs poursuivis : 2020-2026	p.10
LA PRÉVENTION	p.11
La prévention des déchets	p.12
Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés	p.13
La sensibilisation : mobiliser, faire participer	p.14
L'information des usagers	p.15
Le traitement de vos demandes et réclamations	p.16
LA COLLECTE	p.17
Les dispositifs de précollecte	p.18
Les opérateurs de collecte	p.19
Les modes de collecte	p.20
Les fréquences de collecte en porte-à-porte	p.21
Les tonnages des déchets collectés en porte-à-porte et apport volontaire	p.22
Les ordures ménagères résiduelles	p.22
Les emballages/papiers et le verre	p.23
Les encombrants et les déchets verts	p.24
Les encombrants à domicile et sur rendez-vous, les textiles, les cartons	p.25
Les déchèteries	p.26
Le bilan de la collecte en déchèteries	p.28
La performance de collecte	p.29
Le bilan de la collecte en porte-à-porte et apport volontaire	p.30
LE TRAITEMENT	p.31
Localisation des unités de traitement	p.32
Les principaux sites de traitement	p.33
La synthèse de la collecte et du traitement	p.34
La valorisation et la réduction	p.36
LES INDICATEURS FINANCIERS	p.37
Les montants des prestations de collecte et transport	p.38
Les montants des principales prestations de traitement	p.40
Charges, produits, financements 2024	p.41





LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES

Le territoire de Caen la mer

COMPÉTENCE COLLECTE DES DÉCHETS

En 2024, Caen la mer assure directement la collecte des déchets sur l'ensemble de ses 48 communes membres, soit 277 248 habitants* et gère les 7 déchèteries communautaires.

Le service public de collecte des déchets ménagers de Caen la mer est assuré pour partie en régie et par des prestataires privés, dans le cadre de contrats passés dans le respect du code des marchés publics. Les sociétés Derichebourg (collecte en porte-à-porte) et Urbaser (collecte en apport volontaire sur tout le territoire) sont les titulaires de ces marchés.

*Population municipale au 01/01/2025

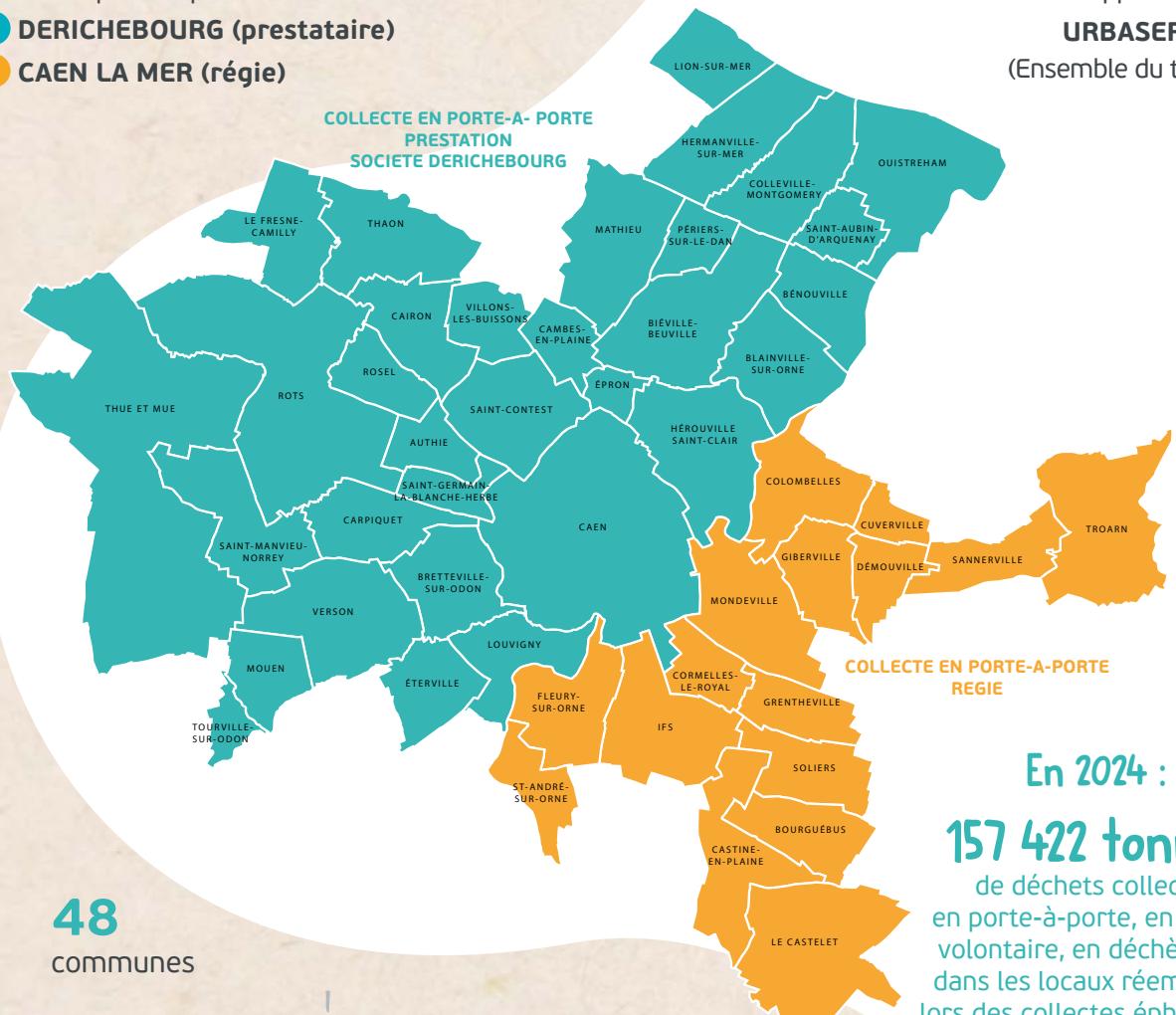
Collecte en porte-à-porte :

- DERICHEBOURG (prestataire)
- CAEN LA MER (régie)

Collecte en apport volontaire :

URBASER

(Ensemble du territoire)



48
communes



277 248
habitants



58%
d'habitants
en pavillon



42%
d'habitants
en immeuble

Le service de la collecte des déchets ménagers c'est :



40
agents
de collecte
Régie de Caen la mer

100
salariés
environ chez nos prestataires de collecte

20
agents
de déchèterie

26
agents
administratifs
Services ressources, collecte,
études, communication et
relations usagers.

Le territoire du SYVEDAC

COMPÉTENCES TRAITEMENT ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

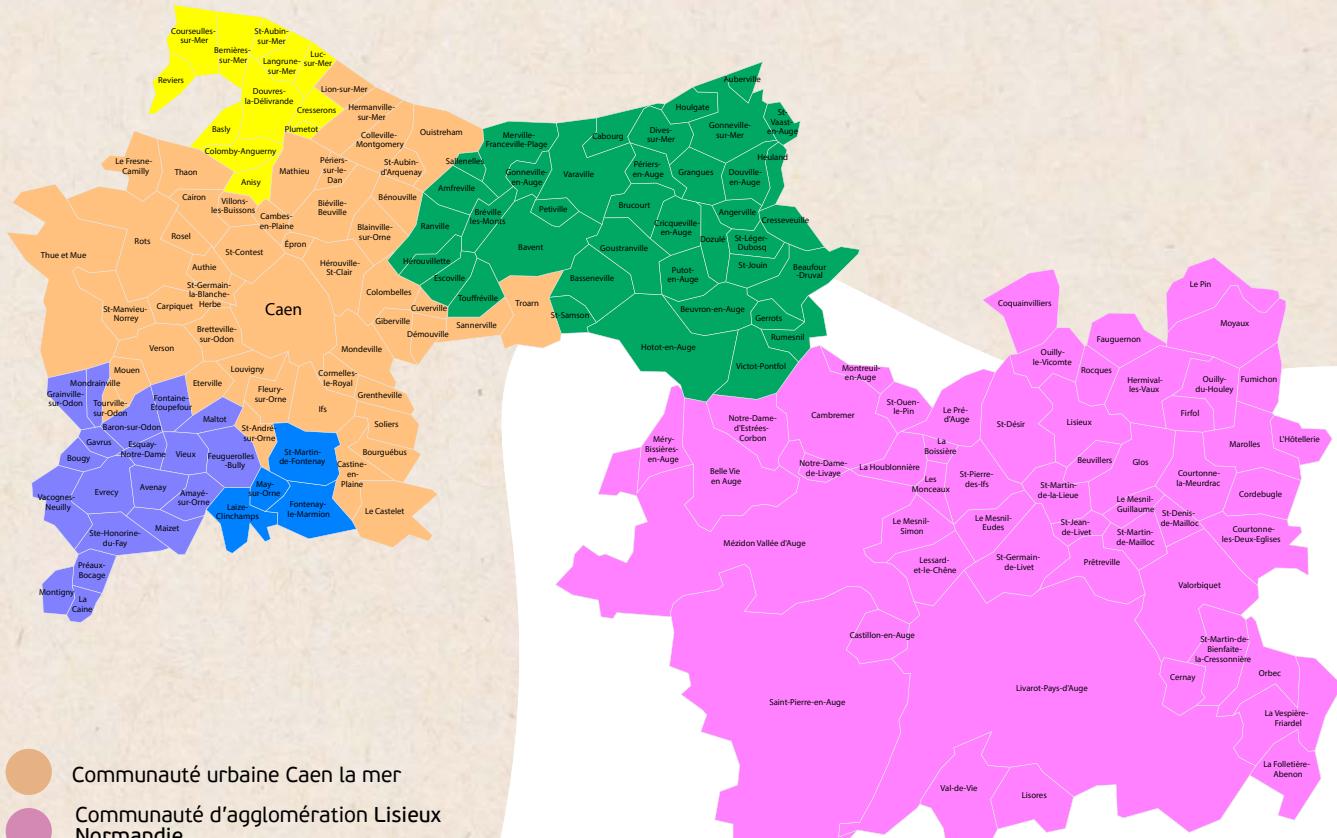
Caen la mer adhère au SYVEDAC
(Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise) pour le traitement et la prévention des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

Le SYVEDAC en 2024, c'est

6 adhérents

175 communes

429 006 habitants
(population municipale)



Communauté urbaine Caen la mer

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon

Communauté de communes Coeur de Nacre

SMICTOM de la Bruyère

Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets

Les faits marquants de l'année 2024



✖ OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE COLOMBELLES

18 mars 2024 : Ouverture de la nouvelle déchèterie de Colombelles et de son espace pédagogique.

Après 1 an de travaux, la déchèterie de Colombelles a ouvert ses portes, offrant aux usagers des espaces de dépôt plus spacieux et facilement accessibles : les dépôts se font à plat.

Elle dispose également d'un vaste local réemploi et d'espaces dédiés au tri de nombreux déchets issus des nouvelles Responsabilités Élargies du Producteur (REP) en vigueur depuis 2023 et 2024.



✖ NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

En déchèteries, les déchets sont valorisés à 75 %. Mais les déchets déposés dans la benne «non valorisés» demeurent nombreux et leur traitement coûteux.

De nouvelles filières de tri voient le jour et permettent de trier davantage de déchets. Ce sont les filières :

- Jeux et Jouets
- Articles de bricolage et de jardin thermiques
- Articles de bricolage et de jardin non thermiques
- Articles de sport et de loisirs
- Outilage du peintre



✖ DÉCHÈTERIES : HARMONISATION DE LA SIGNALÉTIQUE

En 2024, la construction de la nouvelle déchèterie de Colombelles a été l'occasion d'harmoniser la signalétique dans les 7 déchèteries. Après la mise en place de totems en 2022, l'ensemble des locaux DEEE, DMS, réemploi sont désormais bien identifiés, avec les consignes de tri mais également le devenir des déchets.

✖ HÉROUVILLE SAINT-CLAIR : RENOUVELLEMENT ET DENSIFICATION DES CONTENEURS D'APPORT VOLONTAIRE

Depuis 2023, les conteneurs d'apport volontaire à Hérouville-Saint-Clair font peau neuve. A raison d'un quartier par semestre, les conteneurs actuels sont remplacés et de nouveaux points de collecte sont créés.

L'objectif est de trier mieux et plus, davantage de déchets. En 2024, ces travaux ont concerné les quartiers du Val et du Bois.

✖ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2024

- Déchèterie de Colombelles :

1 020 000 € TTC

(Total opération : 3 954 000 € TTC)

- Conteneurs d'apport volontaire :

1 226 000 € TTC

- Bacs roulants :

625 000 € TTC

- Composteurs et bioseaux :

444 000 € TTC

- Achat d'un camion benne à ordures ménagères :

310 000 € TTC

- Plateforme à déchets verts de Troarn :

71 000 € TTC

- Modernisation et mise en conformité des déchèteries

70 000 € TTC

- Travaux régie de collecte (sanitaires, éclairage LED)

31 000 € TTC

3 766 000 € TTC
TOTAL DES PRINCIPAUX
INVESTISSEMENTS 2024

Les objectifs poursuivis 2020-2026



AMÉLIORER LE SERVICE TOUT EN MAÎTRISANT LES COÛTS

Nous poursuivons les **5 objectifs du Schéma directeur des déchets, déclinés en axes d'évolution du service public et de son financement :**

Objectif n°1 : Incrire le service public dans le cadre des orientations nationales, régionales et locales de réduction de la production des déchets et d'amélioration de leur valorisation.

Objectif n°2 : Redéfinir les limites du service public pour les producteurs non ménagers.

Objectif n°3 : Améliorer l'offre de services en prenant mieux en compte les particularités du territoire de Caen la mer et les attentes des différentes catégories d'usagers.

Objectif n°4 : Maîtriser les coûts du service public et limiter la pression fiscale.

Objectif n°5 : Informer, former et sensibiliser les usagers à la prévention et la valorisation de leurs déchets.

Réduire les déchets à la source



DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE

Caen la mer poursuit son objectif de développer la pratique du compostage par le biais de distributions gratuites de composteurs individuels et du déploiement du compostage collectif. Elle encourage les pratiques vertueuses de valorisation des déchets verts (éco-jardinage, compostage) permettant de limiter le recours à la collecte des déchets verts en porte-à-porte.

LE TRI À LA SOURCE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Afin d'être prêt au 1^{er} janvier 2024, Caen la mer a renforcé la distribution de composteurs individuels, a étudié toutes les possibilités de compostage en pied d'immeuble et a mis à disposition des usagers sans possibilité de compostage in situ, 140 points d'apport volontaire de déchets alimentaires.

Mieux gérer nos encombrants



FRÉQUENCE ADAPTÉE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Inciter à une gestion plus responsable (réparation, réemploi, don, vente). **En porte-à-porte, 3/4 des encombrants sont enfouis. En déchèteries, ils sont valorisés à 75%.**

DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DES GROS PRODUCTEURS DE DÉCHETS PUBLICS

En amont de la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels, gros producteurs de déchets ménagers assimilés, cette année a été consacrée à la prévention des déchets, auprès des professionnels du secteur public concernés (administrations, établissements scolaires etc...). L'amélioration des performances de tri étant la clé, il faut veiller à ce que toute la chaîne soit respectée pour gagner en efficience.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

**Réduire nos déchets
à la source : une priorité !**

La prévention des déchets

Cette compétence est partagée avec le SYVEDAC. Les programmes de prévention des déchets découlent d'orientations prises au niveau régional et adaptées au niveau local.

À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES DE LA RÉGION NORMANDIE - STRADDET



Un volet du STRADDET porte sur la planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets ménagers ou issus des activités économiques produits sur le territoire à l'échelle régionale.



Son rôle est de créer les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets à la source et d'amélioration des taux de tri et de valorisation.

La thématique des déchets est traitée par les prismes de l'économie, de l'éducation et de l'emploi.

Le SRADDET vise la sobriété avec une réduction constante du gaspillage. La complémentarité des territoires passe également par la valorisation de l'économie circulaire en traitant à la fois la production, la consommation et le recyclage.

[+ d'infos : normandie.fr/le-sraddet](http://normandie.fr/le-sraddet)

À L'ÉCHELLE DU SYVEDAC

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ASSIMILÉS (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2030 regroupe 30 actions réparties dans 9 axes :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets.
2. Communiquer et sensibiliser.
3. Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets.
4. Lutter contre le gaspillage alimentaire.
5. Eviter la production de résidus de jardin et encourager la gestion de proximité des biodéchets.

6. Augmenter la durée de vie des produits.
7. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.
8. Réduire les déchets des entreprises.
9. Fixer des objectifs de valorisation.

Retrouvez les actions du PLPDMA 2024-2030 en détail sur syvedac.org

Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés

AGIR SUR L'ESPACE PUBLIC

Les déchets abandonnés sur l'espace public ont plusieurs sources : intempéries, envols de déchets, animaux, déchets qui tombent au sol à la suite de la collecte des bacs, au manque de corbeilles de rue ou au contraire sur-présence de corbeilles, incivilités ...

La mise en place d'un Plan de Lutte contre les déchets abandonnés sur le territoire de la communauté urbaine est permet d'identifier les espaces sujets à la présence de déchets abandonnés diffus, d'identifier les sources de ces déchets et de mener des actions ciblées de communication et de sensibilisation adaptées.

Sont considérés comme déchets abandonnés des « déchets qui pour diverses raisons n'ont pu poursuivre leur acheminement dans le circuit conventionnel de gestion des déchets et qui se retrouvent sur l'espace public, dans des milieux très variés, de l'urbain dense au milieu naturel le plus isolé». (Citeo)

N°1 NETTOIEMENT

LES ACTIONS DU PLDA SELON 4 THÉMATIQUES

Toutes les actions de propreté effectuées chaque jour par les agents de Caen la mer.

N°2 CAPTAGE

Mise en place et adaptation des contenants à déchets dédiés à l'espace public.
Exemple : déploiement des corbeilles bi-flux, mise en place du tri sur les marchés etc...

Signature avec l'éco-organisme CITEO d'une convention de 3 ans (2023-2024-2025) pour concevoir et suivre un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA).

N°3 ÉTUDES

Etude des gisements de déchets des milieux forestiers, littoraux, urbains, des abords fluviaux et des terrains de sport communaux (prestation externe).



N°4 PRÉVENTION

Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation pour tous publics.
Exemple : visites de l'espace pédagogique, accompagnement de «cleanwalk», «nudges» au pied des points d'apport volontaire de déchets etc...

La sensibilisation : mobiliser, faire participer

UN ENJEU INCONTOURNABLE DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

En 2024, les médiateurs déchets de Caen la mer et du SYVEDAC ont été mobilisés sur plus de **330 opérations** et ont pu sensibiliser + de **8 000 personnes** aux enjeux de la bonne gestion des déchets.

- ✖ **37** stands lors d'évènements **2773 personnes sensibilisées**
- ✖ **68** interventions auprès des publics relais
- ✖ **141** animations en milieu scolaire **3 882 personnes sensibilisées**
- ✖ **48** visites de l'uve **957 personnes sensibilisées**
- ✖ **15** visites de l'espace pédagogique de la déchèterie de colombelles **400 personnes sensibilisées**
- ✖ **22** spectacles

OUVERTURE DE L'ESPACE PÉDAGOGIQUE DE LA DÉCHÈTERIE DE COLOMBELLES

15 VISITES ORGANISÉES



L'information des usagers

DES DOCUMENTS ACTUALISÉS RÉGULIÈREMENT

Le calendrier de collecte



Connaître ses jours de collecte

Le mémo Pro



Le mémo tri



Réduire ses déchets

Les encombrants



Valoriser ses déchets

Le guide des déchèteries



Bien trier

Le guide du compostage



Promouvoir les gestes éco-responsables

La collecte à domicile



service réservé aux personnes âgées de 75 ans et + ou en situation de handicap)

Offrir un service de proximité

Le Stop Pub



Le traitement de vos demandes et réclamations

Le service relations aux usagers traite les appels liés à la collecte des déchets (ainsi qu'à la propreté urbaine du secteur de Caen uniquement).

Concernant les déchets, la collectivité met à disposition un numéro de téléphone et un courriel :

02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr

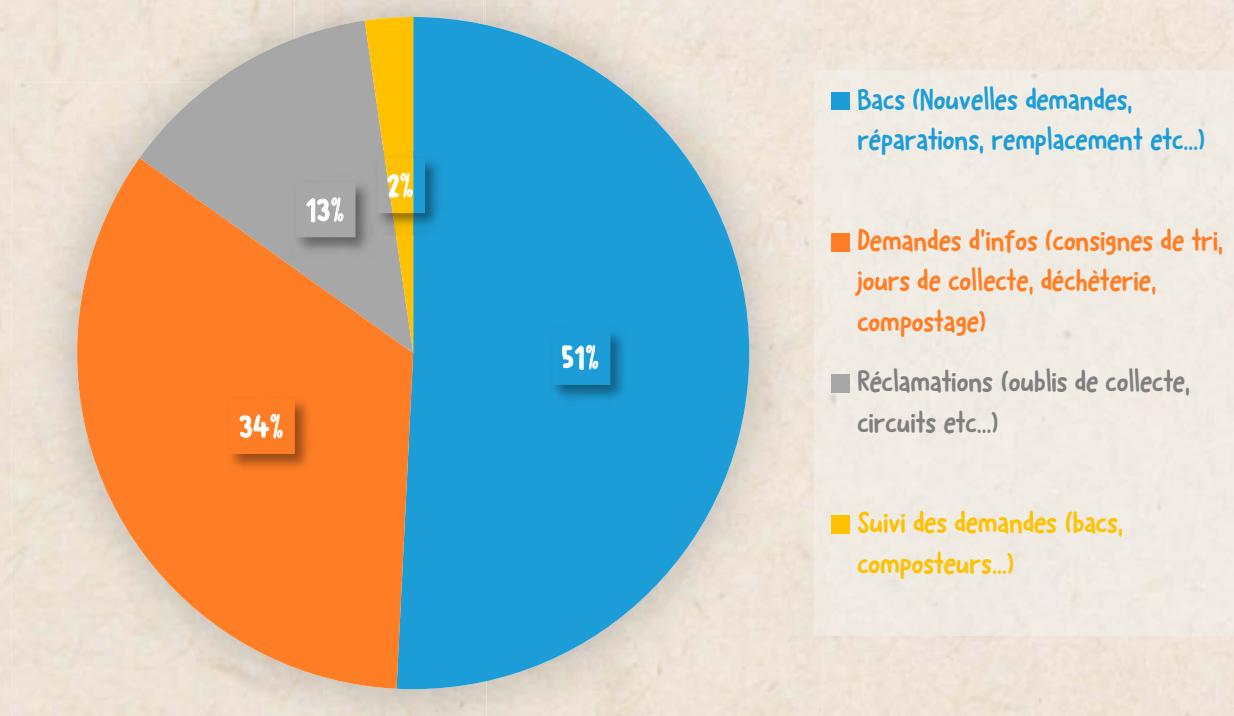
En 2024 :


17 214 appels

20 206 demandes traitées


2992 courriels

Nature des demandes



LA COLLECTE

Les dispositifs de précollecte

DES CONTENANTS ADAPTÉS À CHAQUE MODE DE COLLECTE

268 306 bacs roulants pour la collecte en porte-à-porte :

Pavillons, immeubles et professionnels
inconteneurisables



110 221 bacs gris

Ordures ménagères résiduelles

Pavillons, immeubles et professionnels



Pavillons inconteneurisables



98 733 bacs jaunes

Emballages et papiers

Pavillons, immeubles et professionnels



Pavillons



59 352 bacs verts

Résidus de jardin

En 2024

7798 bacs livrés
1172 bacs réparés
3224 bacs recyclés
16 552 sacs jaunes
et 15 227 sacs noirs
distribués

1 581 + 169 bornes de collecte d'apport volontaire :



284 bornes grises

Ordures ménagères résiduelles



388 bornes jaunes

Emballages recyclables et papiers



743 bornes à verre

Emballages en verre



166 bornes à textiles



169 bornes à déchets alimentaires

Déchets alimentaires

Dont :

- × 7 pour les ordures ménagères
- × 18 pour les emballages et papiers
- × 11 pour le verre
- × 4 pour le textile
- × 169 pour les déchets alimentaires

En 2024

40 +169 bornes supplémentaires installées

Les opérateurs de collecte

LOCALISATION



Prestation de service



Partenariat



Gestion directe par Caen la mer



Les modes de collecte

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPOINT VOLONTAIRE

Le service offert aux habitants et aux usagers de Caen la mer comprend trois types de collectes : en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchèteries. Une collecte gratuite des encombrants à domicile est aussi proposée aux usagers de 75 ans et + ou en situation de handicap, ainsi qu'une collecte des encombrants sur rendez-vous, avec participation forfaitaire de 10 euros, mise en place en avril 2021 à destination de tous les usagers.

Porte-à-porte



Ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables/papiers, déchets verts, encombrants, cartons des commerçants de l'hyper centre-ville de Caen.

Apport volontaire



Ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables/papiers, verre, textiles et déchets alimentaires.

Déchèterie



Emballages recyclables/papiers, verre, textiles, encombrants, déchets verts et autres déchets cités ci-dessous.

DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE



Résidus de jardin



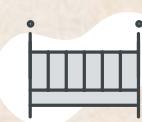
Gravats et terre



Mobilier



Bois



Ferraille



Cartons



Déchets électriques et électroniques



Déchets dangereux diffus



Batteries



Huiles usagées vidange/friture



Lampes et ampoules



Extincteurs



Vêtements, chaussures, linge de maison



Amiante des particuliers



Pneus des particuliers



Déchets non valorisés

NOUVELLES FILIÈRES DE TRI !



Articles de bricolage et de jardin



Jeux et jouets



Articles de bricolage et de jardin thermiques



Articles de sport et de loisirs



Outilage du peintre

Les fréquences de collecte en porte-à-porte

DES FRÉQUENCES ADAPTÉES À LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



1 x
par
semaine

✗ Habitat individuel, collectif et professionnels en fonction des capacités limitées de stockage des déchets.

2 x
par
semaine

✗ Habitat collectif et professionnels en fonction des capacités limitées de stockage des déchets.
✗ Zones d'activités.

4 x
par
semaine

✗ Commerces alimentaires et campings des communes du littoral (du 15 juin au 15 septembre).

6 x
par
semaine

✗ Commerces alimentaires de Ouistreham Riva-Bella (toute l'année).

✗ Hyper-centre-ville de Caen.



1 x
par
semaine

✗ Habitat collectif et professionnels en fonction des capacités limitées de stockage des déchets.
✗ Communes du littoral (du 1^{er} juillet au 31 août).

1 x
toutes les 2
semaines

✗ Habitat pavillonnaire.
✗ Collectifs et professionnels situés sur le territoire de la régie.

ENCOMBRANTS



2 x
par
mois

✗ Habitat dense (géré par Caen la mer Habitat) des quartiers de la Guérinière, Grâce-de-Dieu et Chemin vert à Caen.

3 x
par
an

✗ Collecte gratuite d'encombrants et DEEE des personnes de 75 ans et + ou à mobilité réduite.

1 x
par
mois

✗ Habitat collectif dense à Caen et Hérouville Saint-Clair.

1 x
par
an

✗ Collecte en porte-à-porte dans les communes concernées.

(voir page 24)

sur
rendez-
vous

✗ Collecte avec participation forfaitaire de 10 € par enlèvement dans l'ensemble des communes.

RÉSIDUS DE JARDIN



1 x
par
semaine

(du 1^{er} mars au 15 décembre)

✗ Habitat individuel dans les communes concernées.

CARTONS



3 x
par
semaine

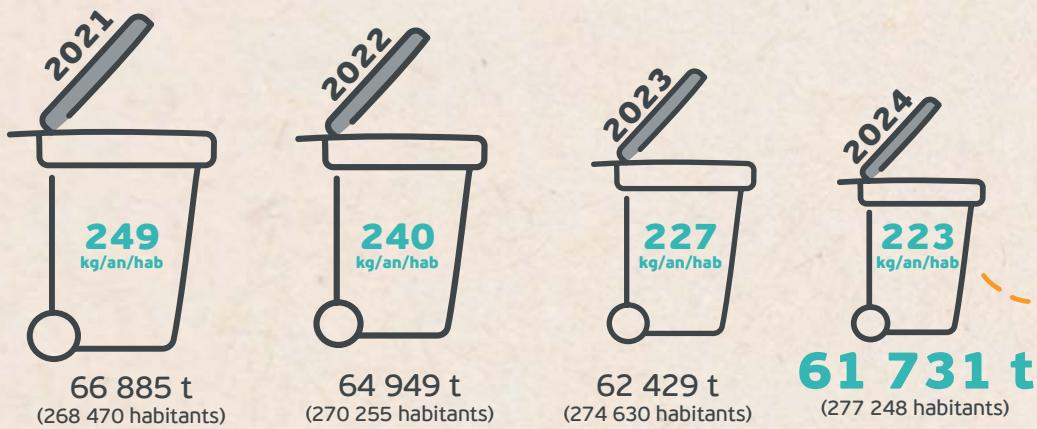
✗ Commerçants en hyper centre-ville de Caen.

Les tonnages collectés en 2024 en porte-à-porte et en apport volontaire : 111 127 tonnes

stable par rapport à 2023

Caen la mer constate un effort constant en 2024 pour réduire à la source les déchets incinérables.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

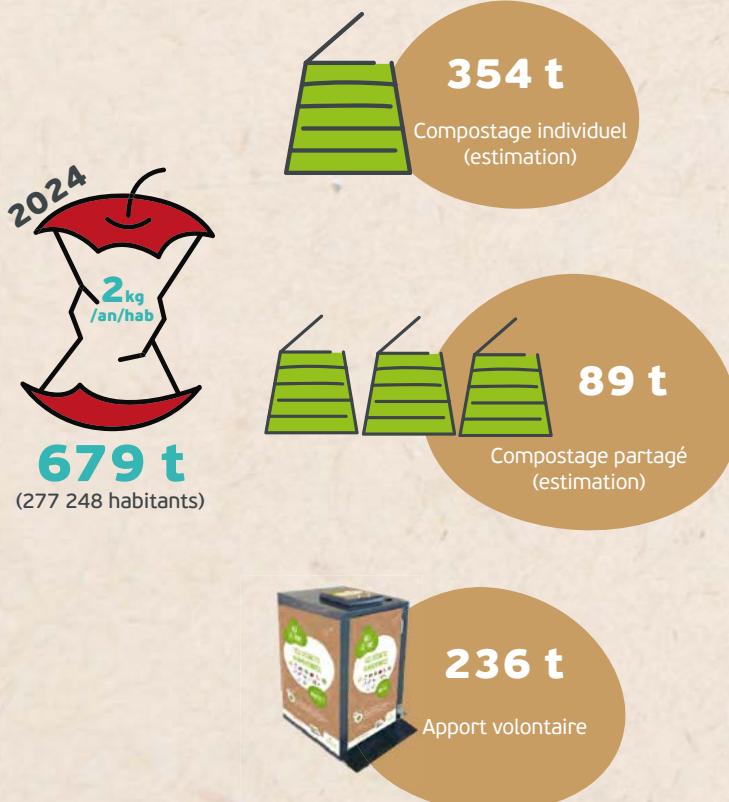


-4 kg/an/hab
soit -2 %
entre 2023 et 2024

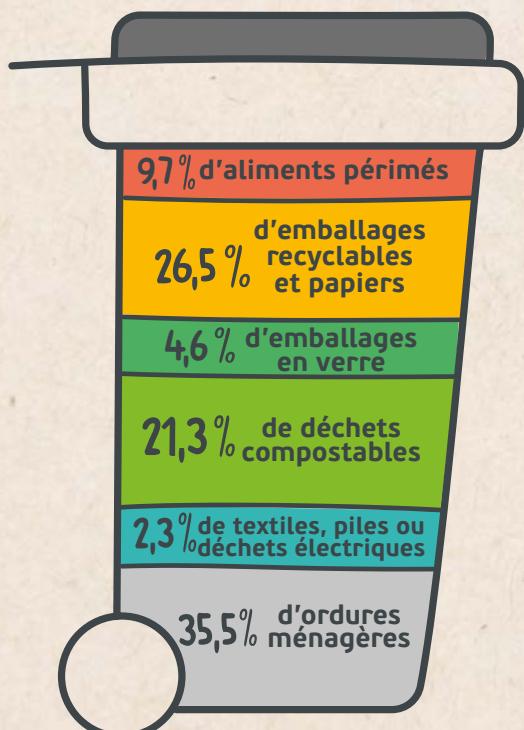
Moyenne nationale :
248 kg/habitant/an*

* Source : Enquête nationale
ADEME 2017 / Référentiel
national 2019 des coûts du
service public de gestion des
déchets (données 2018).

LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

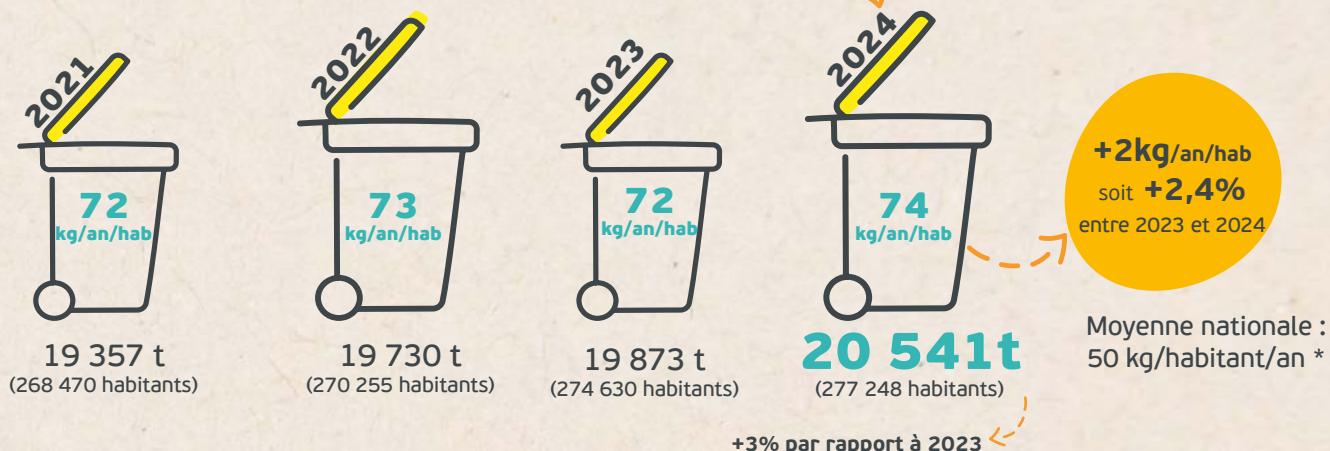


2/3 du contenu de la poubelle grise pourrait être mieux valorisé !



D'après un échantillonnage de nos ordures ménagères réalisé en 2022.

LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET LES PAPIERS



LE SAVIEZ-VOUS ?

QUALITÉ DU TRI : DES ERREURS QUI PEUVENT COÛTER CHER AUX CONTRIBUABLES !

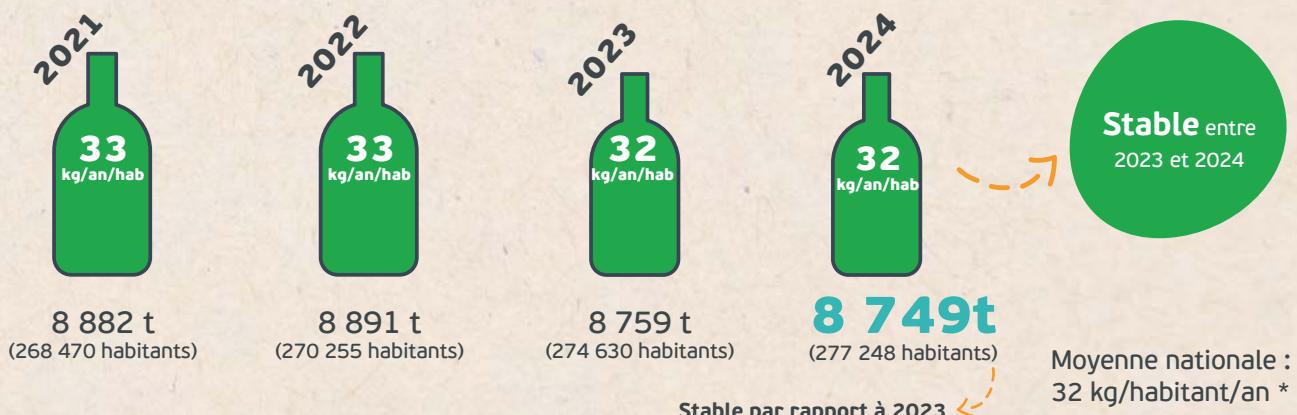
En 2024, les erreurs de tri représentent encore **25,4%** des tonnages collectés.

Dans la poubelle jaune, on dépose uniquement des emballages. Pas d'objets en plastique !

Pensez bien à ne pas imbriquer les emballages entre eux : les machines ne parviennent plus à détecter les matériaux et l'emballage part en refus !

En cas de doute, consultez les consignes de tri sur : citeo.guidedutri.fr

LES EMBALLAGES EN VERRE



**LE VERRE SE RECYCLE À 100% ET À L'INFINI.
TRIONS-LE SANS MODÉRATION !**

Les emballages uniquement :



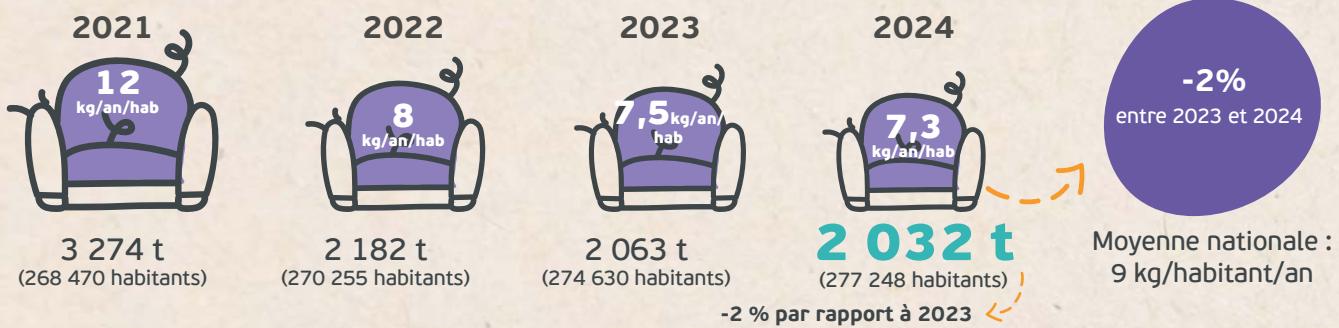
NE PAS TRIER : VAISSELLE, VERRES À BOIRE, MIROIRS.
Ces déchets ne fondent pas à la même température que les emballages en verre et perturbent leur recyclage : ils sont à déposer en déchèteries.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre collecté à Caen la mer est recyclé au Havre.

Pour trouver la borne la plus proche de chez vous, rendez-vous sur caenlamer.fr rubrique déchets.

LES ENCOMBRANTS (33 communes concernées)



LE SAVIEZ-VOUS ?

La collecte en porte-à-porte ne permet pas le tri des encombrants. Mélangés et compactés dans la benne, **1/4 seulement peut être valorisé. Les 3/4 restants sont enfouis.**

Déposés en déchèteries, les encombrants ont une seconde vie !

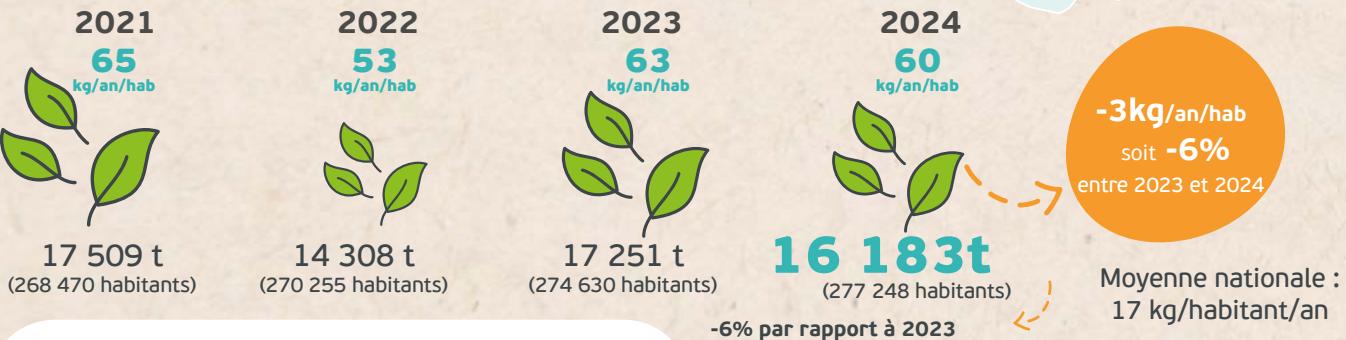
Triés par matière, on peut les valoriser à 75%.

(Voir page 35)

Avant de jeter, pensez à réparer, vendre, donner ou encore déposer dans les locaux réemploi des déchèteries !



LES RÉSIDUS DE JARDIN (35 communes concernées)



LE SAVIEZ-VOUS ?

La collecte des résidus de jardin en porte-à-porte n'est pas écologique car elle revient à transporter des déchets composés à 80% d'eau.

Optez pour l'éco-jardinage en valorisant vos résidus de jardin sur place :

**COMPOSTAGE, BROYAGE, PAILLAGE :
LES RÉSIDUS DE JARDIN SONT DE VRAIES RESSOURCES !**

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ACCEPTE :

Les branchages de petites tailles, les feuilles et fleurs, les tontes et jusqu'à 5 fagots de branchages à côté du bac.

COLLECTE PAYANTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS



565
rendez-vous

(Service mis en place en avril 2021)

COLLECTE À DOMICILE POUR LES + 75 ANS OU EN SITUATION DE HANDICAP

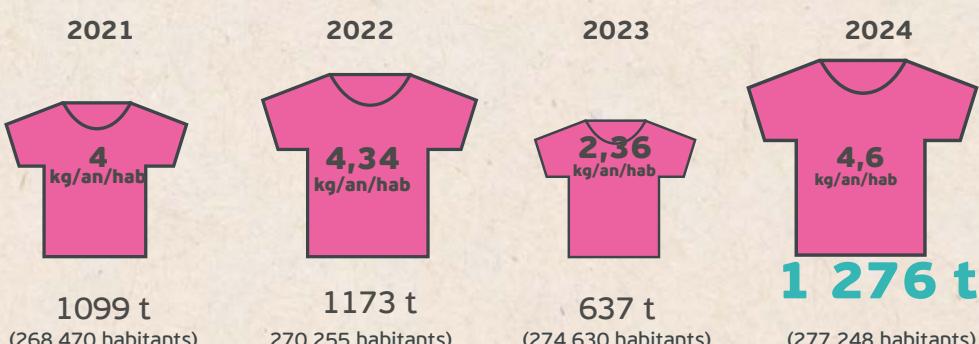


495
collectes
effectuées

+25 % par rapport à 2023

LES TEXTILES

En 2023, Caen la mer a mis en place une nouvelle convention de partenariat pour la valorisation des textiles, d'où l'écart important de tonnages entre 2023 et 2024



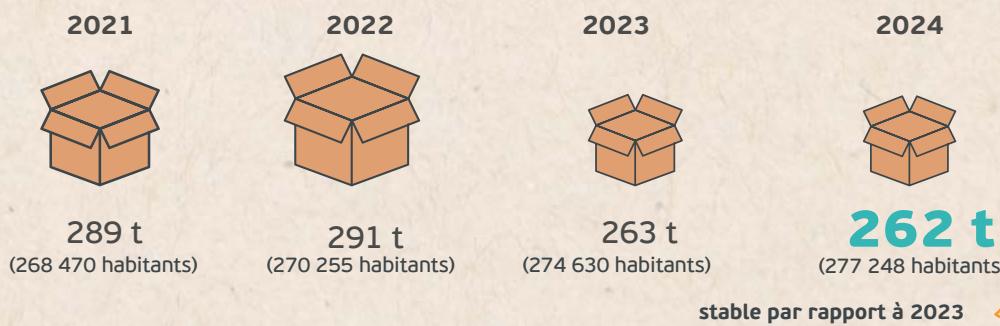
+2,25 kg
/an/hab
soit +95%
entre 2023 et 2024

A Caen la mer, 166 bornes
textiles à votre disposition pour
trier vêtements, chaussures et
linge de maison.

Trouvez la borne la plus proche de
chez vous sur caenlamer.fr

LES CARTONS DES COMMERCANTS DE L'HYPER CENTRE-VILLE DE CAEN

→ Pour être collectés, les cartons doivent être pliés et vidés de leur contenu.



stable par rapport à 2023

Les déchèteries

DES ESPACES DÉDIÉS AU TRI

Les déchets y sont triés selon leur nature, puis redirigés vers des filières de traitement adéquates et conformes à la réglementation. Ils sont soit réutilisés, recyclés, valorisés ou éliminés dans des centres agréés.

Les déchèteries donnent une seconde vie aux déchets et permettent de limiter le recours à l'enfouissement.

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE
RD 83
Le Bas des Prés

MOUEN
Rue verte - Parc d'activités des Rives de l'Odon

BRETTEVILLE-SUR-ODON
ZA de la Grande Plaine
Rue de la Vallée

HERMANVILLE-SUR-MER
Route de Lion-sur-Mer

Lion-sur-Mer

Hermanville-sur-Mer
Colleville-Montgomery
Périers-sur-le-Dan
Saint-Aubin-d'Arquenay
Bénouville
Blainville-sur-Orne

OUISTREHAM RIVA-BELLA
ZA du Maresquier

COLOMBELLES
ZA Lazzaro
1 rue Novaci

Locaux de réemploi

En 2024,
46 226 tonnes de déchets déposés
+1% par rapport à 2023

LE SAVIEZ-VOUS ?

- ➔ Une tonne d'encombrants en mélange (déchets non valorisables) coûte **233 €**
- ➔ Une tonne de meubles déposée dans la benne mobilier coûte **0 €**
- ➔ Une tonne de déchets verts coûte **74 €**

(coût HT 2024 de transport + traitement)

LES HORAIRES

DU 1^{ER} MARS AU 31 OCTOBRE

LUNDI - MARDI* - MERCREDI
JEUDI* - VENDREDI

SAMEDI
(particuliers uniquement)

DIMANCHE**
(particuliers uniquement)

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FÉVRIER

9h - 12h | 14h - 18h

9h - 12h30 | 13h30 - 18h

9h - 12h

9h - 12h | 14h - 17h30

9h - 12h30 | 13h30 - 17h30

9h - 12h

Déchèteries
fermées
les jours fériés



* Mouen et Bretteville-l'Orgueilleuse fermées les mardis matin et jeudis matin.

** Uniquement à Colombelles depuis le 1er avril 2025.



NE JETEZ PAS ! PENSEZ AUX LOCAUX RÉEMPLOI !

5 déchèteries en disposent déjà (Colombelles, Fleury-sur-Orne, Mouen, Ouistreham Riva-Bella et Bretteville-l'Orgueilleuse) pour déposer des objets inutilisés en bon état. Ils sont récupérés par des structures favorisant l'emploi local et profitent ainsi d'une seconde vie.

En 2024, un 5^{ème} local a ouvert à Colombelles et ce sont **54,6 tonnes** d'objets qui ont ainsi été sauvées de la destruction. C'est 37% de plus qu'en 2023 !

EN COMPLÉMENT DES DÉCHÈTERIES... LES COLLECTES ÉPHÉMÈRES !

Depuis 2015, Caen la mer organise des collectes éphémères de déchets électriques et électroniques et de meubles sur son territoire.

En 2024, **21 collectes éphémères** ont été organisées et ont permis de collecter **14,7 tonnes** d'objets.



AUCUNE BOUTEILLE DE GAZ À LA POUBELLE !

À l'origine d'explosions et de départs de feu, les bouteilles de gaz jetées à la poubelle présentent des risques élevés pour le personnel en charge de la collecte ou travaillant dans les installations de traitement des déchets, ainsi que pour le matériel (pannes, casses).

Pour la sécurité des personnes et des installations, il est donc strictement interdit de jeter les bouteilles et cartouches de gaz dans les poubelles grises et les poubelles jaunes.

Bouteilles et cartouches d'hélium, de CO2 et de protoxyde d'azote : à déposer vides **en déchèteries** (se renseigner auprès du gardien).

Bouteilles de gaz butane, propane... : à rapporter **chez un revendeur** de la marque de la bouteille (commerces de proximité, grandes surfaces, stations-service...). La **reprise est obligatoire** depuis janvier 2022, avec ou sans bulletin de consignation, même sans achat de nouvelle bouteille.



Bilan de la collecte en déchèteries : 46 226 T



Le bilan de la collecte des déchets

COMPARAISON DU TONNAGE 2023/2024

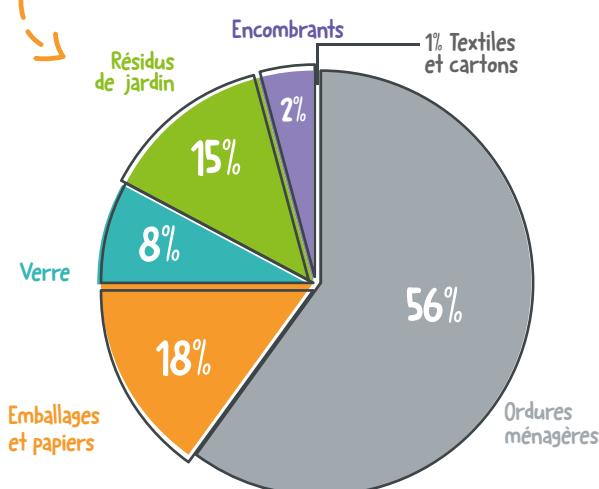
Déchets Ménagers et Assimilés collectés	TONNAGES		KG/HABITANT/AN		ÉVOLUTION KG/HAB/AN
	2023	2024	2023	2024	
Déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire	111 396	111 127	405	401	- 4kg
Déchets des déchèteries	45 922	46 226	167	167	-
Déchets collectés lors des collectes éphémères	11	15			
Local réemploi des déchèteries	40	55			
TOTAL	157 369	157 423	572	568	-4kg

Moyenne nationale DMA :
581 kg/habitant/an

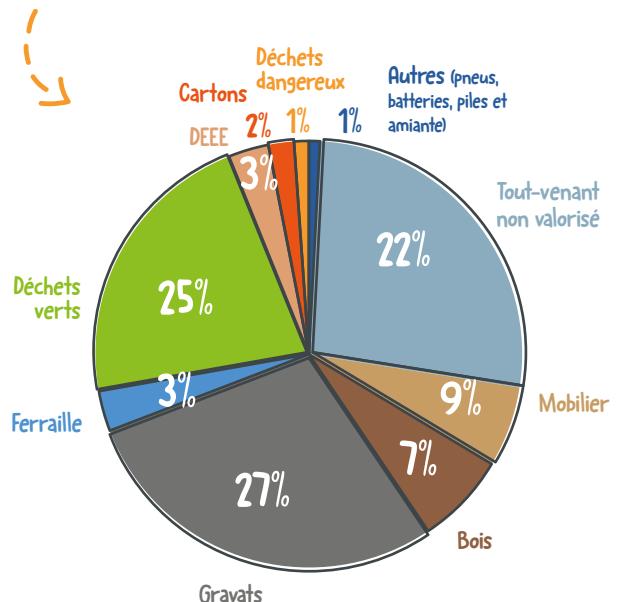
* Source : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018).

LA RÉPARTITION DES TONNAGES EN 2024

Répartition des tonnages de déchets ménagers et assimilés hors déchèterie



Répartition des tonnages en déchèterie et collectes éphémères



Les performances de collecte

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 a fixé un objectif de réduction de 15% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi anti-gaspillage – article 3). L'indicateur retenu est calculé en donnant un indice 100 aux kg/habitant produits en 2010. L'Indice 2023 est obtenu en multipliant par 100 les kg/habitant de 2023 et en divisant le résultat par les kg/habitant de 2010.

PERFORMANCE 2010 - 2023

2010 (217 416 hab)
125 170 T

de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)
99 308 t. en porte-à-porte et apport volontaire
25 862 t. en déchèteries et collectes éphémères

576 kg
par an/habitant en 2010

2024 (277 248 hab)
157 422 T

de DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)
111 127 t. en porte-à-porte et apport volontaire
46 226 t. en déchèteries
69 t. collectes éphémères et locaux réemploi

568 kg
par an/habitant en 2024
(moyenne nationale ADEME : 581 kg/an/hab.)

Indice
de réduction :
98,5

Si les habitants de Caen la mer
triennent davantage leurs déchets,
l'objectif est aussi d'en produire moins !

POURSUIVONS NOS EFFORTS !

(voir page 36)

LE TRAITEMENT

**Que deviennent les déchets
une fois collectés ?**

Les unités de traitement des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

LOCALISATION

- Site de tri des encombrants SUEZ à Blainville-sur-Orne
- UVE: Unité de Valorisation Énergétique des déchets (SYVEDAC)
- Transfert des collectes du verre
- Site de traitement du verre : SIBELCO et SAVERGLASS au Havre

- Site de compostage : VALNOR à Billy, SOCOMPOST à Carpiquet, smictom de la Bruyère à Saint-Martin-de-Fontenay et SEP Valorisation à Fontaine-Etoupefour

- Installation de stockage des déchets non dangereux (refus encombrants) : SUEZ RV NORMANDIE à Cauvicourt

- Centres de tri des emballages ménagers recyclables : PAPREC à Le Rieu et SPHERE à Villedieu-les-Poëles

Le Havre
Site de traitement du verre



Les principaux sites de traitement des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

LES CENTRES DE TRI



Les emballages et papiers sont transportés vers les centres de tri de PAPREC à Le Rheu et de SPHERE à Villedieu-les-Poêles, depuis l'incendie du Centre de tri de GDE Environnement à Rocquancourt. Une Société Publique Locale (SPL) a été créée en 2020 pour la construction d'un centre de tri normand « NORMANTRI ». Celui-ci sera situé à Colombelles et verra le jour en 2025.

L'UNITÉ DE VALORISATION ENERGÉTIQUE (UVE)



Les ordures ménagères (poubelles grises), sont traitées par incinération (sans tri) au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SYVEDAC à Colombelles. Elles sont valorisées en énergie (chaleur et électricité).

L'UVE alimente :

Le CHU de Caen

14 500 foyers en chauffage

à Hérouville Saint-Clair

4 hectares de serres maraîchères à Colombelles

LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Les résidus de jardin collectés en porte-à-porte et en déchèteries sont compostés sur les plateformes de Carpiquet, Billy et Saint-Martin-de-Fontenay.

Le compost est ensuite utilisé pour l'exploitation agricole et distribué aux habitants.



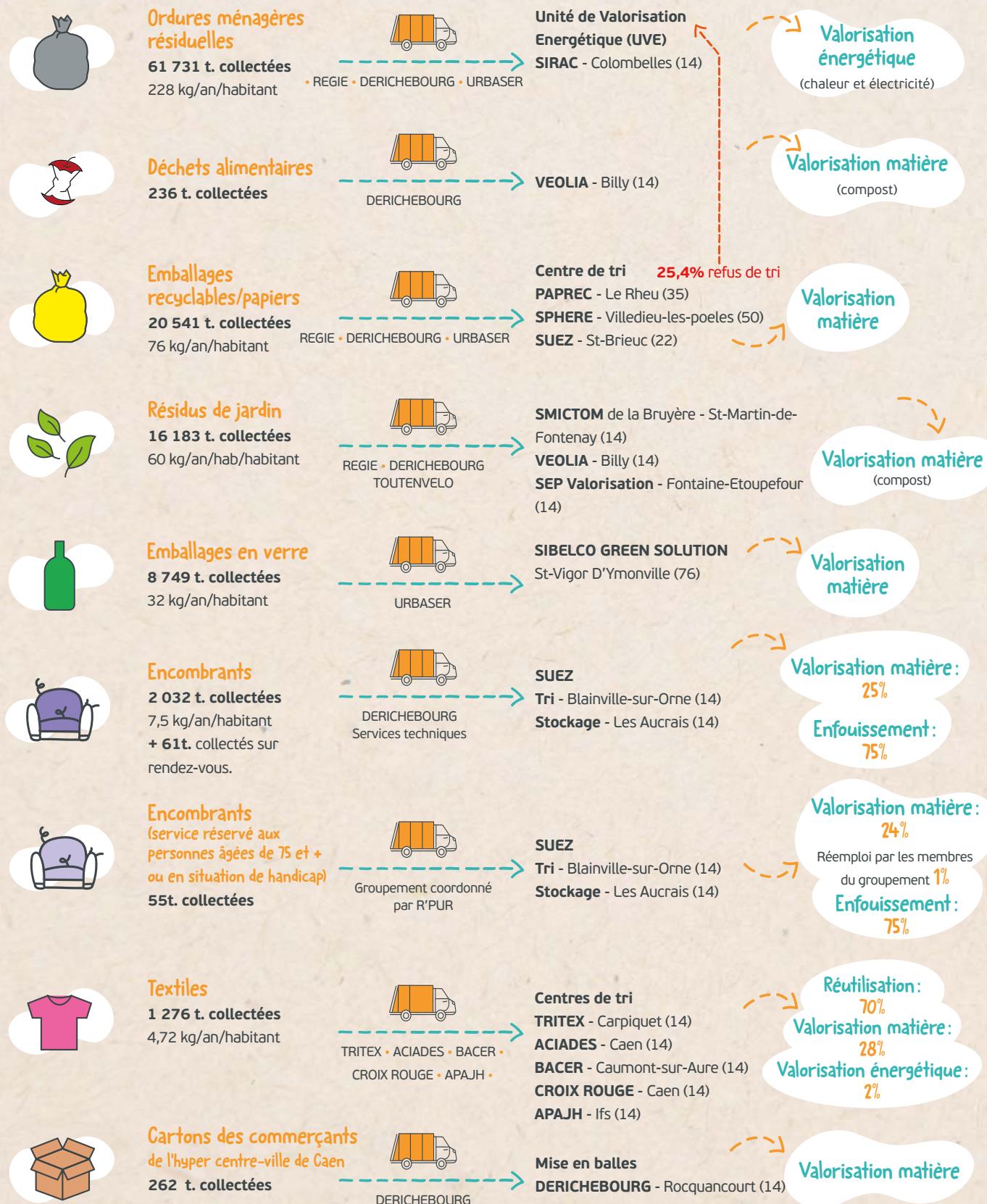
L'ENFOUISSEMENT

Le centre de stockage des déchets ultimes des Aucrais est implanté à Cauvicourt dans le Calvados, sur une surface de 19 hectares. Les gravats et les déchets non valorisés (dont les encombrants collectés en porte-à-porte) sont acheminés vers ce centre d'enfouissement.



La synthèse de la collecte et du traitement

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE



LA COLLECTE EN DÉCHÉTERIES



La valorisation et la réduction



**Trier c'est bien,
réduire c'est mieux !**

Trier est un geste indispensable puisqu'il permet le recyclage. En revanche, il n'évite pas la production de déchets. La meilleure solution pour les éviter, c'est de les réduire à la source grâce à des gestes simples !



Je réduis mes déchets

- ⇒ **Je composte !** Je réduis ainsi d'un tiers mes ordures ménagères.
- ⇒ **Je recycle mes résidus végétaux dans mon jardin** (compostage, broyage, paillage). **Conseils d'éco-jardinage sur caenlamer.fr**
- ⇒ **J'habite en maison avec jardin :** Je demande mon composteur gratuit sur caenlamer.fr rubrique déchets.
- ⇒ **J'habite en immeuble : + d'infos**
- sur caenlamer.fr rubrique les composteurs partagés.
- ⇒ **Je colle un STOP-PUB sur ma boîte aux lettres** (-30 kg de déchets par an/foyer).
- ⇒ J'utilise des **boîtes hermétiques** pour éviter l'aluminium ou le film étirable.
- ⇒ **Je bois l'eau du robinet.**
- ⇒ Je fabrique moi-même **des produits ménagers écologiques.**
- ⇒ **J'évite le gaspillage** en rangeant bien mon frigo (les dates courtes devant) et je cuisine les restes de repas.
- ⇒ J'utilise des **piles rechargeables** et des **ampoules basse consommation.**
- ⇒ **Mes produits d'hygiène et d'entretien sont lavables** (coton démaquillants, couches, éponges) **ou solides** (savon, shampoing, dentifrice).



Quand je fais mes courses

- ⇒ Je prends **mes propres sacs.**
- ⇒ **Je limite les emballages**, ou je préfère ceux en papier et en carton.
- ⇒ J'achète de préférence **en vrac** ou **à la coupe.**
- ⇒ Je privilégie **les produits durables** et **les éco-recharges.**
- ⇒ Je pense à la **reprise gratuite** par mon revendeur de **mon ancien appareil électrique** lorsque j'en achète un neuf.



Avant d'acheter ou de jeter

- ⇒ Je privilégie **les achats d'occasion** et **l'achat local.**
- ⇒ **Je donne, je vend ou je répare.**
- ⇒ Pour offrir, **je pense aux cadeaux dématérialisés** et **aux papiers cadeaux réutilisables.**
- ⇒ Je privilégie le dépôt de mes objets encombrants en **déchèterie** car ils seront mieux triés et valorisés.

LES INDICATEURS FINANCIERS ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024

MONTANT DES PRESTATIONS DE COLLECTE

EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

401 Kg/hab/an soit -4kg/an/hab par rapport à 2023

141 € HT/tonne

57 € HT/hab



Ordures ménagères

7 198 528 € HT

DERICHEBOURG 5 227 911 € HT

REGIE 1 726 444 € HT

URBASER 244 173 € HT

→ **117 € HT/tonne**

→ **26 € HT/hab./an**



Emballages recyclables/papiers

3 894 935 € HT

DERICHEBOURG 2 756 856 € HT

REGIE 903 780 € HT

URBASER 234 299 € HT

→ **190 € HT/tonne**

→ **14 € HT/hab./an**



Verre

465 497 € HT

URBASER 465 497 € HT

→ **53 € HT/tonne**

→ **2 € HT/hab./an**



Encombrants

1 109 871 € HT

DERICHEBOURG 832 031 € HT

(dont 128 396 € HT pour la collecte sur rendez-vous)

R'PUR 149 445 € HT

→ **514 € HT/tonne**

→ **4 € HT/hab./an**



Résidus de jardin

2 563 786 € HT

DERICHEBOURG 2 105 713 € HT

REGIE 458 073 HT

→ **158 € HT/tonne**

→ **9 € HT/hab./an**



Déchets alimentaires

342 887 € HT

DERICHEBOURG 2 105 713 € HT

REGIE 458 073 HT

→ **1 450 € HT/tonne**

→ **1,24 € HT/hab./an**



Cartons des commerçants du centre-ville de Caen

112 047 € HT

DERICHEBOURG 114 776,79 € HT

→ **427 € HT/tonne**



Textiles

Rémunération sur les textiles récupérés

NORMANDIE TRITEX

ET ACIADE

TOTAL

15 687 551 € HT

111 127 TONNES collectées en porte-à-porte et en apport volontaire

MONTANT DES PRESTATIONS DE TRANSPORT

EN DÉCHETERIES ET LORS DES COLLECTES ÉPHÉMÈRES

167 kg/hab./an - stable par rapport à 2023

33,68 € HT/tonne

5,62 € HT/hab



Déchets non valorisés

481 994 € HT

→ 48 € / t

→ 1,74 € /hab./an



Déchets verts

463 628 € HT

→ 40 € / t

→ 1,67 € /hab./an



Gravats

216 342 € HT

→ 17 € / t

→ 0,78 € /hab./an



Bois

166 879 € HT

→ 49 € / t

→ 0,61 € /hab./an



Cartons

98 475 € HT

→ 115 € / t

→ 0,36 € /hab./an



Ferraille

77 970 € HT

→ 57 € / t

→ 0,28 € /hab./an



Plâtre

4 007 € HT

→ 42 € / t

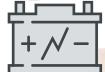


Amiante

47 666 € HT

→ 502 € / t

→ 0,17 € /hab./an



Batteries

Pas de coûts de collecte



Déchets Dangereux Diffus

→ 202 t. Coûts de collecte supportés par l'éco-organisme EcoDDS

→ Hors filière ECODDS : 214 t.

194 171 HT

(coût global avec traitement non inclus dans le total)

→ 467 € / t

→ 0,71 € /hab./an



DEEE

Coûts de collecte supportés par l'éco-organisme Ecosystem



Piles

Coûts de collecte supportés par l'éco-organisme Corepile



Mobilier

Coûts de collecte supportés par l'éco-organisme Ecomaison



Pneus (sans jantes)

Coûts de collecte supportés par l'éco-organisme Aliapur

TOTAL

1 556 961 € HT

46 226 tonnes collectées

[RETOUR SOMMAIRE](#)

39

MONTANT DES PRINCIPALES PRESTATIONS DE TRAITEMENT

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPOINT VOLONTAIRE



Ordures ménagères résiduelles

(collectées en porte-à-porte, apport volontaire

6 700 957 € HT

(TGAP comprise)

109 € HT/t

24 € HT/an/hab



Encombrants

(collectés en porte-à-porte)

390 863 € HT

(TGAP comprise)

181 € HT/t

1,42 € HT/an/hab



Résidus de jardin

517 861 € HT

32 € HT/t

1,89 € HT/an/hab

DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



Déchets non valorisés

1 818 031 € HT (TGAP comprise)

183 € HT/t

7 € HT/an/hab



Déchets Dangereux Diffus

194 171 € HT

transport+traitement (TGAP comprise)

467 € HT/t

0,71 € HT/an/hab



Résidus de jardin

392 694 € HT

34 € HT/t

1,43 € HT/an/hab



Gravats

86 346 € HT

7 € HT/t

0,31 € HT/an/hab



Bois

263 516 € HT

77 € HT/t

1 € HT/an/hab

REVENTES ET SOUTIENS DES MATERIAUX TRIÉS EN DÉCHÈTERIES



Ferraille

281 169 €

(Revente de matériaux)



Mobilier

109 778 €

(Soutien éco-organisme)



Déchets électriques et électroniques

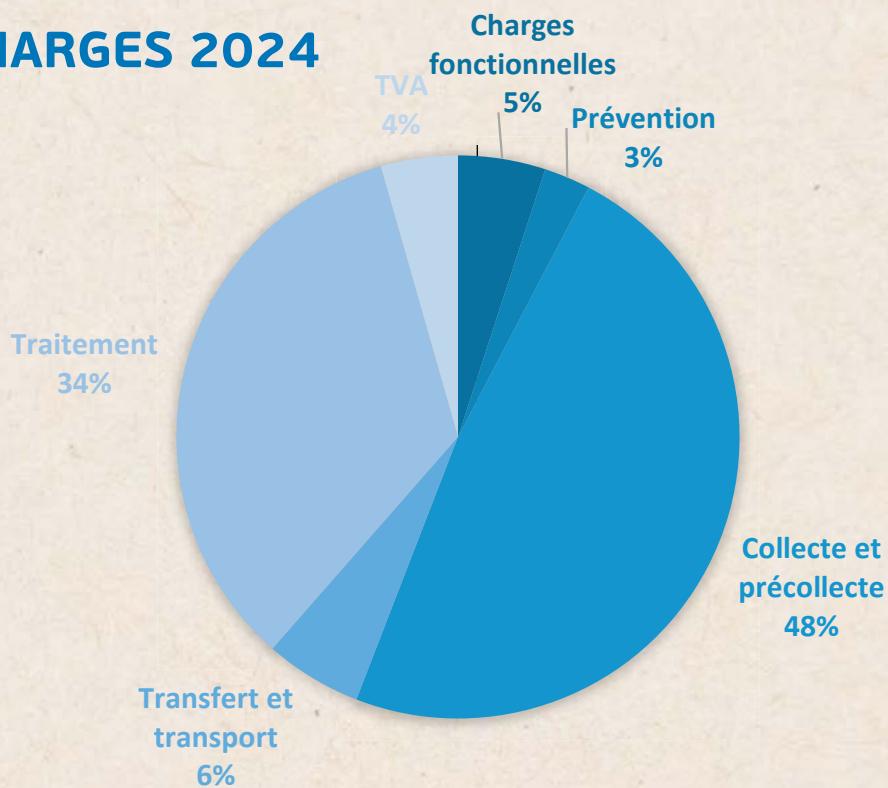
89 240 €

(Soutien éco-organisme)

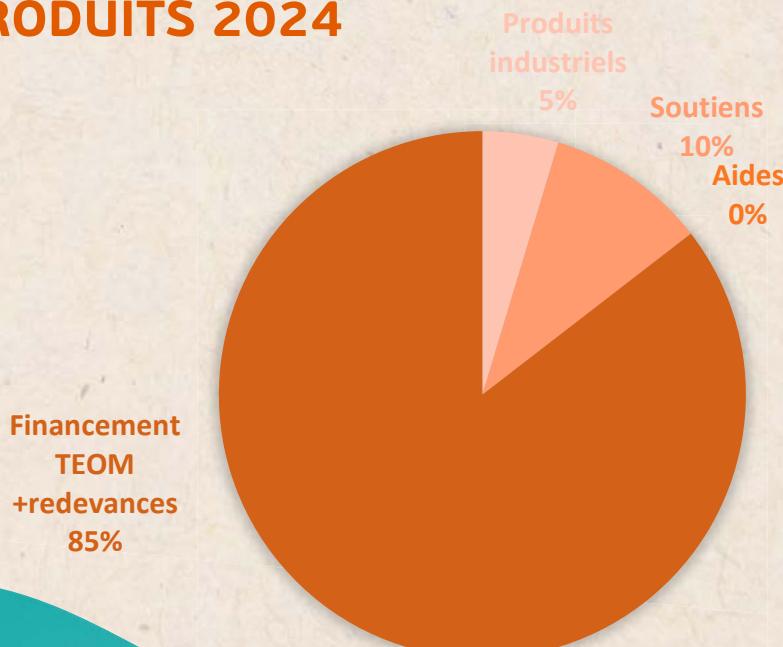
CHARGES, PRODUITS, FINANCEMENT

DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

CHARGES 2024



PRODUITS 2024



Budget Caen la mer

41 535 429 € TTC

41 477 452 € TTC en 2023

Coût aidé du service
148 € TTC/an/hab
142 € TTC en 2023

[RETOUR SOMMAIRE](#)

41

Notes



**LES
DÉCHETS,
TOUS
CONCERNÉS !**

RÉDUISONS, RECYCLONS, VALORISONS